



N° de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 13 JANVIER À 19H30**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue le 13 janvier à 19h30, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Gilles Beauregard préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

Siège #1 Marc-Antoine Leduc  
Siège #2 Catherine Daudelin  
Siège #3 Marie-Josée Déry  
Siège #5 Louiselle Trottier  
Siège #6 Norman Heppell

Absent(s) : Siège #4 Albert Lacroix

Tous formants quorum.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBÉE**

Il est 19h31, Gilles Beauregard déclare l'assemblée ouverte.

001-25

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Marie-Josée Déry, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'item varia ouvert.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBÉE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2024

3.2 Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2024 19h00

3.3 Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2024 19h30

**4. DÉPÔT DES RAPPORTS ET ADOPTION DES COMPTES**

4.1 Dépôt des rapports

4.2 Dépôt et adoption des comptes

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 Adoption des salaires pour 2025

5.2 Autoriser les renouvellements pour l'année 2025

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE**

6.1 Octroi de contrat pour la réalisation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction c centre de services municipaux

6.2 Autoriser le versement d'un montant de 1 785.66 \$ à M. Daniel Dubé pour l'utilisation de son lac po l'année 2025

N° de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 13 JANVIER À 19H30**

6.3 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

6.4 Couverture cellulaire

**7. TRANSPORT**

7.1 Résolution pour effectuer la reddition de compte de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs de Programme d'aide à la voirie local (PAVL) volet projet particuliers pour 2024 au montant de 21 000\$

7.2 Résolution pour effectuer une reddition de compte pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour le montant de 135 608 \$ pour l'année 2024;

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

8.1 Aucun

**9. SANTÉ ET BIEN ÊTRE**

9.1 Aucun

**10. URBANISME**

10.1 Appui pour l'aliénation du matricule # 7071 92 7877

**11. LOISIRS ET CULTURE**

11.1 Achat de livres

11.2 Appui aux journées de la persévérance scolaire 2025

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. CORRESPONDANCE**

**14. VARIA**

14.1 Mandater Morency société d'avocats

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBÉE**

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

002-25

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 2 décembre 2024 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉ**

003-25

**3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2024 19H00**

Il est proposé par Catherine Daudelin, appuyé par Marie-Josée Déry et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 9 décembre 2024 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉ**

004-25

**3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2024 19H30**

Il est proposé par Marie-Josée Déry, appuyé par Catherine Daudelin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 9 décembre 2024 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉ**

N° de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 13 JANVIER À 19H30**

**4. DÉPÔT DES RAPPORTS ET ADOPTION DES COMPTES**

**4.1 DÉPÔT DES RAPPORTS**

Les rapports suivants ont été déposés à la table du conseil :

Rapports des Pompiers :	5 sorties	3296.13 \$
	Travaux	183 \$
	Pratique	343.5 \$
	Réunion officier	0 \$
	Formation	0 \$
Rapports des Premiers Répondants :	4 sorties	390 \$

sont déposés et classés au mérite.

005-25

**4.2 DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc, appuyé par Marie-Josée Déry et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes courants à payer figurant sur les listes en annexe et d'en autoriser le paiement.

**Décembre 2024**

Facture incompressibles acquittées; Factures déjà approuvées par résolutions et Remboursement de taxes et autres	48 658.35 \$
Liste des factures à approuver	51716,05
Salaires	17 231.74 \$

**ADOPTÉ**

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

006-25

**5.1 ADOPTION DES SALAIRES POUR 2025**

**Considérant** qu'une rencontre a eu lieu avec le comité du personnel le 21 octobre 2024 afin de préparer les augmentations de salaires des employés municipaux pour l'année 2025;

**Considérant que** le comité du personnel a remis ses recommandations pour les augmentations de salaire et avantages sociaux 2025 au conseil municipal et qu'une rencontre a eu lieu le 13 novembre 2024;

**Considérant que** le budget 2025 a été adopté le 9 décembre dernier et incluait l'augmentation des salaires et avantages sociaux des employés;

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc

Il est appuyé par Norman Heppell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre aux employés les augmentations de salaire et les avantages sociaux selon les recommandations du comité du personnel et adopté lors du budget 2025.

**ADOPTÉ**

007-25

**5.2 AUTORISER LES RENOUVELLEMENTS POUR L'ANNÉE 2025**

**Considérant que** la liste des renouvellements pour l'année 2025 a été déposée au conseil :

- A- Fédération québécoise des Municipalités : 1 675.66 \$;
- B- Le Groupe ACCisst, mutuelle CSST, 1 000 \$;
- C- Le SIUCQ, 1 572.12 \$;
- D- TELUS Communications Inc pour le système d'alarme de la bibliothèque au montant de 218.40 \$;
- E- COMBEQ : 380 \$;
- F- ADMQ : 1 125.87 \$



N° de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 13 JANVIER À 19H30**

- G- Infotech : 8 011 \$
- H- SyGED : 945
- I- Groupe GPI : 11 800 \$
- J- Avocat : 2 000

Il est proposé par Steve Bernier, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement des items A à J, au montant indiqué plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ**

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE**

**6.1 OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX**

La décision a été reportée à un moment ultérieur.

**008-25      6.2 AUTORISER LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 1 785.66 \$ À M. DANIEL DUBÉ POUR L'UTILISATION DE SON LAC POUR L'ANNÉE 2025**

Considérant que nous utilisons le lac de M. Daniel Dubé pour remplir la citerne incendie;

Considérant que nous avons une entente avec M. Dubé depuis plusieurs années que cette entente mentionne que nous devons ajuster le montant annuel au coût de la vie;

Il est proposé par Marie-Josée Déry, appuyé par Marc-Antoine Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement à M. Daniel Dubé pour l'utilisation de son lac selon l'entente de la résolution # 40-07 au montant de 1 785.66 \$ pour l'année 2025.

**ADOPTÉ**

**009-25      6.3 FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Considérant que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;



N° de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 13 JANVIER À 19H30**

Considérant la hausse inconsiderée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considerable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers

que la municipalité de Saint-Eugène demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de (inscrire le nom de la circonscription et le nom du député), à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Adresse de François Bonnardel : [ministre@msp.gouv.qc.ca](mailto:ministre@msp.gouv.qc.ca)

Adresse de Johanne Beausoleil : [johanne.beausoleil@surete.qc.ca](mailto:johanne.beausoleil@surete.qc.ca)

Adresse de Jacques Demers : [info@fqm.ca](mailto:info@fqm.ca)

**ADOPTÉ**

010-25

**6.4 COUVERTURE CELLULAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 13 JANVIER À 19H30**

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par Marie-Josée Déry, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

· D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

**ADOPTÉ**

**7. TRANSPORT**

011-25

**7.1 RÉSOLUTION POUR EFFECTUER LA REDDITION DE COMPTE DE L'UTILISATION DES COMPENSATIONS CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL (PAVL) VOLET PROJETS PARTICULIERS POUR 2024 AU MONTANT DE 21 000\$**

- Dossier : JNK89766 - 49105 (17) 20240416 - 016
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

**ATTENDU QUE** la directrice générale / greffière-trésorière a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;

7

INITIALES DU MAIRE  
INITIALES DU GREFFIER

N° de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 13 JANVIER À 19H30**

- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

**ATTENDU QUE** les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Marie-Josée Déry, appuyée par Marc-Antoine Leduc, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Eugène approuve les dépenses d'un montant de 21 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉ**

012-25

**7.2 RÉSOLUTION POUR EFFECTUER UNE REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR LE MONTANT DE 135 608 \$ POUR L'ANNÉE 2024;**

- Dossier : EZP87838
- Volet Entretien

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 135 608 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de Marie-Josée Déry, appuyé par Marc-Antoine Leduc, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉ**

**10. URBANISME**

013-25

**10.1 APPUI POUR L'ALIÉNATION DU MATRICULE # 7071 92 7877**

Considérant que nous avons reçu une demande pour le matricule # 7071 92 7877 et plus spécifiquement pour le lot # 6 6639 552;

Considérant que la maison est sur le lot # 6 639 552 depuis environ 1910 et qu'il s'agit d'un droit acquis puisque la maison existait avant 1978;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation de la municipalité de Saint-Eugène;

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Eugène appuie la demande adressée à la CPTAQ.

**ADOPTÉ**

**11. LOISIRS ET CULTURE**

014-25

**11.1 ACHAT DE LIVRES**

Il est proposé par Marie-Josée Déry, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de livres au montant de 1 833 \$ et la réparation pour 900 \$ pour les mois de janvier, février, mars et avril prochain.



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 13 JANVIER À 19H30**

**ADOP****015-25****11.2 APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

Il est proposé par Catherine Daudelin, appuyé par Marie-Josée Déry et résolu à l'unanimité des conseillers de déclarer que la municipalité de Saint-Eugène appuie les Journées de la persévérance scolaire 2025 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025, nous nous engageons aussi à :

- porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- participer au jeudi perséVert
- hisser le drapeau des JPS
- participer au mouvement régional d'encouragement Tope là !
- achat de bons d'achat au Buropro pour un montant total de 600\$ pour les classes de 1ère à 6e année de l'école Saint-Eugène

**ADOPTÉ****12. PÉRIODE DE QUESTIONS**





N° de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 13 JANVIER À 19H30**

Le maire invite les personnes présentes à la période de questions, aucune question n'est adressée au conseil.

**13. CORRESPONDANCE**

Diverses correspondance sont lues au conseil et classées au mérite.

**14. VARIA**

016-25

**14.1 MANDATER MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS**

Considérant que nous avons fait des demandes d'offres de services à diverses firmes d'avocats;

Il est proposé par Marc-Antoine Leduc, appuyé par Marie-Josée Déry et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Morency société d'avocats pour les nouveaux dossiers de la municipalité et de prendre un forfait de consultations juridiques annuel au coût de 1 000 \$ avec eux et que pour les dossiers nécessitant plus de travail le coût sera au taux horaire variant de 185 \$ à 350 \$ selon la personne affecter au dossier.

**ADOPTÉ**

017-25

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBÉE**

Il est proposé par Norman Heppell, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée. Il est 19h55.

Je, Gilles Beauregard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de véto. »

\_\_\_\_\_  
Gilles Beauregard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Cholette  
Directrice générale / greffière-trésorière